Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 060-216002808-20210423-ARRETE_ACTE-AR

Mairie de Gouy les Groseillers

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ DU MAIRE

Domaine : NOMINATION DE SIGNATAIRE D'UN ACTE ADMINISTRATIF

De la commune de Gouy les Groseillers

Le Maire de GOUY LES GROSEILLERS

Vu la délibération n°2020_44 du 13 novembre 2020,

Vu le Code général des collectivités territoriales, article L. 2122-18, qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

Arrêté :

Art. 1er. – Madame LE MOULLEC Sabine, 1ère adjointe est nommée représentante de la commune lors de cession et/ou d'acquisition de terrains communaux, dans ce cas et à ce titre, elle est habilitée à signer les actes administratifs rédigés par le maire.

Art. 2. – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, et copie en sera adressée au service de la Préfecture de l'Oise.

Affiché-Notifié le 23 avril 2021

Transmis au préfet, le 23 avril 2021

Fait à Gouy les Groseillers, le 23 avril 2021

Le Maire